

7 août 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Incendie dans l'Aude recommandations sanitaires

Les incendies en cours dans le département de l'Aude ont généré d'importants panaches de fumée, s'étendant jusqu'aux Pyrénées-Orientales. Ces fumées ont dégradé la qualité de l'air, avec notamment un dépassement du seuil d'alerte dans certaines zones.

Recommandations sanitaires en cas d'exposition aux fumées

- Les fumées peuvent entraîner une gêne olfactive et des irritations, en particulier chez les personnes vulnérables : jeunes enfants • personnes âgées • femmes enceintes • personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.
- Le port d'un masque de protection de type FFP2 est recommandé pour les personnes **les plus fragiles** (souffrant de pathologie de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, personnes présentant une insuffisance cardiaque...) et qui seraient **exposées aux fumées épaisses**

Pour les habitants de zones plus éloignées, mais touchées par les fumées :

- Soyez attentifs aux personnes vulnérables
- Limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur
- Garder portes et fenêtres fermées et n'aérer que si les conditions le permettent
- Boucher les aérations avec des linges humides
- Arrêter la VMC pendant l'épisode de fumée
- Éviter les activités physiques en plein air
- Veiller à la qualité de l'air intérieur : éviter l'usage d'encens, bougies, etc.

En cas de gêne ou de symptômes

Pour les personnes vulnérables, en cas d'apparition de symptômes ou d'une gêne respiratoire, contacter un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne respiratoire, contacter le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.

Situation sanitaire actuelle

La cellule régionale de Santé Publique France n'a pas relevé d'augmentation de l'activité de SOS médecin ou des établissements sanitaires de proximité pour les syndromes en lien avec des pathologies respiratoires et cardio-vasculaires ou en lien avec des traumatismes et des brûlures. Une surveillance sanitaire est maintenue tant que les incendies demeurent actifs.